

# Pour un égal accès à la ville et à la citoyenneté

En plaçant la problématique de la lutte contre les discriminations (LCD) dans une réflexion globale sur la ville, Agnès Thouvenot, adjointe au maire de Villeurbanne, chargée de l'économie solidaire, l'emploi et l'insertion, la santé, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, témoigne du chemin parcouru par les acteurs villeurbannais de la LCD depuis le début des années 2000 et donne des raisons de poursuivre et d'espérer.

## Comment a été appréhendée la lutte contre les discriminations dans la politique de Villeurbanne ?

La prise de conscience est née au début des années 2000 d'une interpellation citoyenne autour des questions d'intégration. La mise à l'agenda politique s'est faite en même temps que le lancement des initiatives européennes. Ainsi, dans le cadre du projet européen Equal-Accede sur les discriminations ethniques à l'emploi, il a été procédé au recrutement d'une chargée de mission qui a structuré la démarche, avec un point de vigilance pour concilier les pratiques de terrain et l'aspect scientifique de la question, le monde de la recherche. À partir de 2009, le groupe de travail élus/citoyens initial s'est transformé en Conseil consultatif de lutte contre les discriminations ethniques. Il a été renouvelé en 2012 et en 2014. Il se réunit une fois par trimestre pour suivre l'avancée des initiatives et proposer des actions.

## Avez-vous une focale particulière en direction des habitants des quartiers populaires ?

Pas particulièrement. Certes, le risque de discriminations raciales est plus fort dans les quartiers populaires et nous avons pu bénéficier de financements politique de la ville. Mais notre action concerne l'ensemble des habitants de Villeurbanne. Nous plaidons pour un égal accès de tous à la ville et la citoyenneté, c'est-à-dire pour une ville inclusive. Ainsi, la mission LCD est aujourd'hui rattachée à la direction générale des services de la ville et des actions sont conduites aussi bien dans le cadre du contrat enfance jeunesse, du plan stratégique de l'économie sociale et solidaire ou de la prévention de la délinquance et de l'accès au droit.

## Quelles sont les actions les plus significatives conduites dans ce domaine ?

L'action la plus structurante est le réseau de vigilance villeurbannais en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination. Il a été créé en 2008 et rassemble 12 structures intermédiaires dans l'accès au droit (logement, emploi, droits sociaux...), en contact avec le public. Il s'agit de repérer des situations de discrimination, de les qualifier juridiquement, puis de saisir les instances compétentes. Un observatoire local des discriminations a été mis en place. Depuis 2010, 380 situations potentiellement discriminatoires ont été repérées, 60% d'entre elles ont été traitées par le délégué du Défenseur des droits. La deuxième action structurante est celle qui est menée autour du logement avec trois axes : l'attribution des logements sociaux, le testing auprès des agences immobilières privées et une réflexion sur la mixité sociale et la non-discrimination. Cette démarche a permis de prendre conscience qu'il pouvait y avoir une injonction contradictoire à essayer de concilier mixité sociale et non-discrimination et que finalement la mixité sociale n'était pas un outil opérant de gestion de la ville.

## Comment travaillez-vous cette question avec vos collègues élus ?

Travailler la lutte contre les discriminations nécessite de se plonger dans un corpus intellectuel particulier qui oblige à déconstruire ses propres représentations. Certains élus sont sensibles à cette question car ils ont vécu eux-mêmes des discriminations et représentent de fait des alliés. Afin d'être plus efficaces collectivement sur cette question, une formation destinée aux élus sera organisée d'ici la fin de l'année.

## Comment la LCD est-elle prise en compte dans le prochain contrat de ville ?

Nous allons travailler autour de quatre axes majeurs : emploi/insertion, éducation, accès aux droits et accès aux services privés et publics, notamment accès au prêt bancaire dans le processus de création d'entreprise et accès au prêt immobilier pour les personnes qui sortent du logement social. À partir des actions initiées et capitalisées dans le cadre de la politique de la ville, l'enjeu est de pouvoir irriguer sur l'ensemble des politiques municipales. ■

*Agnès Thouvenot*